



COMMUNE DE LAMPAUL-GUIMILIAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2026-07-01

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de la convocation

18/09/2026

Date de publication

28/09/2026

Le 23 septembre 2026,

Le Conseil municipal de Lampaul-Guimiliau s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Yves POSTEC, Maire.

Était présent l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- ✓ Madame Chrystel DELANOË qui a donné pouvoir à Madame Anne JAFFRES ;
- ✓ Monsieur Freddy GENNEPY qui a donné pouvoir à Monsieur Joël PICHON ;
- ✓ Monsieur Pierrick MARCHADOUR qui a donné pouvoir à Madame Stéphanie CADALEN.

Madame Nadège BOURMAUD a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le 23 septembre 2026

Le Maire,

Jean-Yves POSTEC

La secrétaire de séance,

Nadège BOURMAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

